

# Procès-Verbal de la réunion du 15 janvier 2018

Le neuf janvier deux mille dix-huit, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **quinze janvier deux mille dix-huit**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.



## ORDRE DU JOUR

- Activité photovoltaïque – Constatation de la remise de l'actif et du passif du budget de la Commune de Jazeneuil au budget Photovoltaïque
- Mise à disposition du logiciel Litteralis de Grand Poitiers pour la gestion partagée des pouvoirs de police du domaine public routier
- Ad'Ap – travaux sur accessibilité à l'église
- Réglementation locale de publicité intercommunale
- Questions diverses



**L'an deux mille dix-huit, le quinze janvier**, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

**Etaient présents** : LITT Claude, ROY Estelle, DELAVault Alain,

BELLINI Bruno, CHASSAGNE Dominique, CHAUVET Bernard, LE REST Marie-Gwenaëlle, MACOUIN Bernard, MARTIN Cécile, QUINTARD Dominique, ROUSSEAU Christian, THOMASSE Gabriel.

**Absent représenté** : TERRIÈRE Éric (ROY Estelle),

**Absent excusé** : DAUNIZEAU Bénédicte, MARCHOUX Éric,

Monsieur Dominique CHASSAGNE a été élu Secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, la modification suivante à l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal :

- Activité photovoltaïque - Avenant au contrat d'achat d'énergie avec la SOREGIES (énergie électrique produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil et bénéficiant de l'obligation d'achat)

N° 2018.01.15 - 125 – Activité photovoltaïque

Constatation de la remise de l'actif et du passif du budget de la Commune de Jazeneuil au budget «Photovoltaïque»

L'actif et le passif du budget « énergie » de l'ancienne Communauté de Communes Pays Méluin relatif à une installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école de Jazeneuil ont été transférés dans un premier temps au budget Principal de la communauté urbaine Grand Poitiers puis restitués à la Commune de Jazeneuil. Un budget spécifique autonome « Photovoltaïque » ayant été créé, il convient de restituer l'actif et le passif de cette activité sur ce budget.

Lecture est donnée du procès-verbal de mise à disposition dans le cadre de la restitution de la compétence « énergie » et des opérations d'ordre non budgétaires

- Transfert des immobilisations

Libellé	montants
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	3 750.00
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	30 402.91

- Transfert des amortissements des immobilisations

Libellé	montants
Amortissements Installations générales, agencements, aménagements des constructions	1 250.00
Amortissements Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 135.00

- Transfert des emprunts

Libellé	montants
Capital restant de l'emprunt en euros	22 839.30

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la proposition de répartition d'actif et de passif proposée
- d'approuver les opérations de régularisation correspondantes
- d'approuver les écritures de transferts de patrimoine développées ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les Procès-verbaux de restitution des mises à disposition.

**N° 2018.01.15 - 126 – Activité photovoltaïque**  
**Avenant au contrat d'achat d'énergie avec la SOREGIES**

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat avait été passé entre la Communauté de Communes du Pays Méluin (en tant que producteur) et la SOREGIES (en tant qu'acheteur) pour l'achat de l'énergie électrique produite par l'installation photovoltaïque sur la toiture du préau de l'école.

L'activité photovoltaïque de ce site ayant été restituée à la Commune de Jazeneuil lors de la fusion des intercommunalités, il convient d'établir un avenant au contrat initial. Par cet avenant, le producteur cessionnaire (mairie de Jazeneuil) devient titulaire du contrat d'achat en lieu et place du producteur cédant (Grand Poitiers en remplacement de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Méluin) et bénéficie donc de plein droit des clauses et conditions du contrat d'achat pour la durée du contrat restant à courir.

Après étude de cet avenant, le Conseil municipal décide à la majorité des voix (1 abstention Marie-Gwenaëlle LE REST), d'autoriser Monsieur le Maire à signer

l'avenant n°1 au contrat n°37259 du 8 janvier 2018 ainsi que toutes pièces nécessaires au raccordement, à l'accès et à l'exploitation de ce site photovoltaïque.

**N° 2018.01.15 - 127 – Mise à disposition du logiciel Litteralis de Grand Poitiers pour la gestion partagée des pouvoirs de police du domaine public routier**

Grand Poitiers s'est doté du logiciel Litteralis Expert de la société SOGELINK pour la gestion partagée des pouvoirs de police du domaine public routier et souhaite, tout en bénéficiant de son utilisation pour ses besoins propres, le mettre à disposition de ses communes membres selon les modalités définies dans un règlement de mise à disposition.

Les communes intéressées par l'utilisation de ce logiciel doivent solliciter sa mise à disposition et en accepter le règlement de mise à disposition.

Elles pourront utiliser le logiciel selon les modalités suivantes :

- Le logiciel assiste les collectivités dans l'exercice du pouvoir de police de conservation et du pouvoir de police de circulation et de stationnement
- Il permet de saisir et instruire des demandes de pétitionnaires en lien avec la voirie et assiste les utilisateurs pour rédiger les arrêtés de circulation et les autorisations d'occupation du domaine public.
- Au titre de la police de conservation, les utilisateurs des communes devront saisir les demandes d'autorisation de voirie concernant le territoire de leur commune et en vérifier la complétude ; les dossiers seront ensuite instruits par les services techniques de Grand Poitiers. Les utilisateurs des communes pourront également utiliser le logiciel pour saisir et instruire les demandes concernant les chemins ruraux.
- Au titre de la police de circulation et de stationnement, ils pourront utiliser le logiciel sur le territoire de leur commune pour saisir et instruire les demandes concernant l'occupation superficielle du domaine public et pour prendre tous les arrêtés de circulation nécessaires à la bonne réglementation de la circulation et du stationnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de solliciter Grand Poitiers pour la mise à disposition du logiciel Litteralis Expert. D'autre part, il accepte le règlement de mise à disposition de ce logiciel.

**N° 2018.01.15 - 128 – Ad'Ap – Travaux sur accessibilité à l'église**

Monsieur le Maire a rencontré avec Madame Estelle ROY et Monsieur Alain DELAVAUULT, une ingénieure du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Vienne. Cette réunion portait sur la question de l'accessibilité de l'église de Jazeneuil prévue dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).

La commune a présenté des propositions d'aménagement de cette accessibilité qui n'obtiendront pas l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (monte-charge ou ascenseur). Celle-ci a conseillé à la commune de faire appel à un architecte du patrimoine plus qualifié pour mener une étude globale de l'édifice incluant non seulement la problématique de l'accessibilité mais également la structure d'ensemble qui permettra de prévoir les investissements futurs nécessaires.

Monsieur le Maire présentera lors d'une prochaine réunion du conseil municipal des devis d'étude.

## **N° 2018.01.15 - 129 – Réglementation locale de publicité intercommunale**

Monsieur le Maire précise que Grand Poitiers souhaite mettre en place un Règlement Local de Publicité Intercommunale (RLPI) et qu'une délibération communautaire a été prise pour en définir les objectifs et les modalités de concertation.

Un diaporama sur un RLPI est soumis au Conseil municipal présentant les objectifs et la procédure d'élaboration, un calendrier des étapes et les conséquences directes et indirectes de la mise en place d'un tel règlement. Des propositions de modalités de collaborations entre Grand Poitiers et les communes membres y sont également présentées. Ainsi, conformément à l'article L.153-8 du code de l'urbanisme, le Conseil communautaire a arrêté les modalités d'une collaboration constante avec les communes membres pendant toute la procédure de l'élaboration du projet de RLPI. Un avis sera demandé aux 40 conseils municipaux lors du débat des orientations du RLPI et lors de l'arrêt-projet.

Un affichage de la délibération de Grand Poitiers sur la prescription de l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal, est fait au siège de Grand Poitiers et dans chacune des mairies des communes membres pendant un mois.

## **Questions diverses**

Réserves incendie : Les travaux de terrassements des sites précédemment retenus (la Mirebelière, les Amilières, la Chaumelière - la Rivolière) étant terminés, les bâches des citernes incendie seront déployées le lundi 22 janvier 2018.

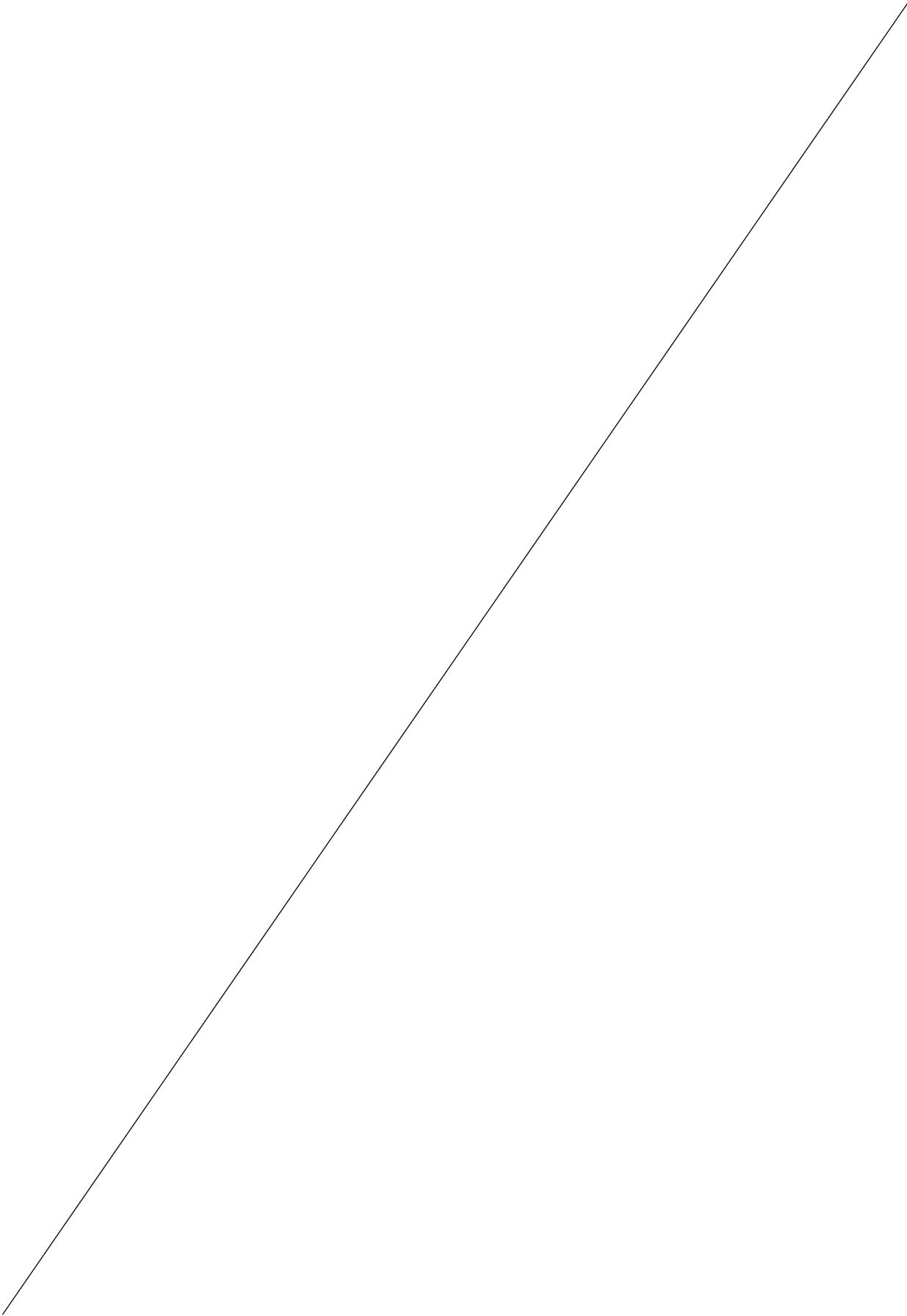
Restitution du matériel de l'ancienne communauté de communes : Grand Poitiers va restituer du matériel (tivolis, scène, matériel audio) ayant appartenu à la communauté de communes du Pays Mélusin. Ce matériel va être réparti entre les communes de Lusignan (sonorisation) Rouillé (tivolis) et Celle-Lévescault (scène). Ces trois communes seront en charge de la gestion (entrée-sortie) et de l'entretien. Le prêt sera gratuit aux associations. La garantie du matériel sera assurée par la Commune siège de l'association.

Agence des Territoires de la Vienne : La dissolution du syndicat Vienne Services a été actée par arrêté préfectoral ; les missions et le personnel ont été transférés à l'Agence des Territoires de la Vienne au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Plaine des Moulins Energies : Une demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien a été déposée en Préfecture et déclarée recevable en date du 13 décembre

2017 par l'inspection des installations classées. Ce projet est soumis à enquête publique au titre de la réglementation afférente aux installations classées pour la protection de l'environnement. Un dossier sera adressé prochainement pour être soumis à enquête publique en mars ou avril 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 heures 20.



**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal  
en date du 15 janvier 2018**

2018.01.15 - 125	Activité photovoltaïque - Constatation de la remise de l'actif et du passif du budget de la Commune de Jazeneuil au budget «Photovoltaïque
2018.01.15 - 126	Activité photovoltaïque - Avenant au contrat d'achat d'énergie avec la SOREGIES
2018.01.15 - 127	Mise à disposition du logiciel Litteralis de Grand Poitiers pour la gestion partagée des pouvoirs de police du domaine public routier
2018.01.15 - 128	Ad'Ap – Travaux sur accessibilité à l'église
2018.01.15 - 129	Réglementation locale de publicité intercommunale
	Questions diverses

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Alain DELAVault
Madame Bénédicte DAUNIZEAU Absente excusée	Monsieur Bruno BELLINI	Monsieur Dominique CHASSAGNE
Monsieur Bernard CHAUVET	Madame Marie Gwenaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACOUIN
Monsieur Éric MARCHOUX Absent excusé	Madame Cécile MARTIN	Monsieur Dominique QUINTARD
Monsieur Christian ROUSSEAU	Monsieur Éric TERRIÈRE	Monsieur Gabriel THOMASSE